



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, sont présents les conseillers et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphanie Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.

#### Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

2.

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

##### 1. Ouverture

1.1 Ouverture.

##### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

##### 3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 2 juin 2025;

##### 4. 1<sup>re</sup> période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

##### 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

##### 6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de juin 2025

##### 7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif

##### 8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Haut-Saint-François;

8.1.2 Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

8.1.3 Résolution appuyant « Gestion Les Marcos TR inc. » dans leur demande d'exclusion du lot 4 505 540;

8.1.4 Proposition pour nommer la nouvelle rue du projet Horizon « Stanislas-Blais » ;

8.1.5 Entente avec le propriétaire du 4483 route 112 – location d'une parcelle de terrain – abribus;

8.1.6 Achat d'une rétrocaveuse;

8.1.7 Autorisation de paiement à la firme LNA;

8.1.8 Achat de mobiliers pour le projet d'oasis urbain;

##### 9. Avis de motion à donner

9.1 Avis de motion - Dépôt du premier projet de règlement numéro 721 modifiant le règlement de zonage numéro 642;

##### 10. Adoption des règlements

Aucun.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

### 11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

### 12. 2<sup>e</sup> période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour)

### 13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : 4 août 2025 à 19h30

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

3.1

### 2025-07-141 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025 :

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOI U** **QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire 2 juin 2025 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

4.

### 1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 32).

M. Jacques Gourde :

- Dans la municipalité d'Ascot Corner, il n'y a pas de carrière d'autorisé?
- Demande de faire du bon voisinage avec M. Toulouse.

Mme Eve-Marie Oakes:

- Demande si ça serait possible de baisser la limite de vitesse sur le chemin des sables

Mme Maryse Labonté :

- L'abat poussière de Stoke est différent du nôtre, avez-vous remarqué?
- Demande d'information en lien avec l'échange de terrain avec la ville de Sherbrooke en lien avec l'ancienne mine Ascot.
- Elle ne trouve pas beau le croque livre.
- Le plan sur la rue George a été vandalisé.
- La FADOQ a besoin d'une secrétaire.

**FIN DE LA 1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 19h59**

6.1

### DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de juin 2025 et en fait la lecture.



No de résolution  
ou annotation

2025-07-142

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

7.1.1

### COMPTES À PAYER :

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 7 juillet 2025 au montant de 317 660.34 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

7.2.1

### RAPPORTS DES COMITÉS :

#### Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- À la MRC, la cour municipale d'East Angus manque de personnel. Nous faisons affaire avec la cour municipale du Val Saint-François à la place.
- Chez Valoris, le règlement d'emprunt de 32M\$ pour faire l'usine est rendu à 3.8M\$. Il va finir en 2030. Nous avons procédé à l'achat de deux camions 10 roues pour un montant de 450 546\$. En 2025, nous avons enfoui 275 tonnes comparativement à 285 en 2024 pour la même période. C'est une économie de 4%. Pour le compost, nous avons une diminution de 1 tonne pour la même période. Il y aurait moins de gaspillage avec l'économie difficile.

#### Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :

- Dans mon comité de l'ORH, nous avons eu une subvention qui sert à mettre les gens en contact pour la recherche de logements.

#### Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- En urbanisme, pour le mois de juin, il y a eu des permis d'émis pour un montant de 329 600\$. Notre inspectrice travaille sur l'inspection des piscines avec la nouvelle réglementation qui entrera en vigueur en septembre. Nous avons 30% de fait. Notre inspecteur s'occupe de vérifier les affichages des commerces. Nous travaillons aussi à faire respecter la réglementation pour les abris d'auto.
- Au niveau du service incendie, pour East Angus, il y a eu neuf sorties en juin pour un total de 21. Pour Ascot Corner, il y a eu huit sorties pour un total de 27 et pour Westbury, une sortie pour un total de six. Pour les mâchoires de vie, il y a eu quatre sorties pour Westbury et Ascot Corner et une sortie pour le chemin Spring.

#### Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :

- Nous avons eu l'AGA du réseau Biblio. Nous avons une note de trois sur cinq qui est une amélioration par rapport aux années passées.
- J'ai participé au tournoi de golf de la Chambre de Commerce du HSF. Le tournoi était le 6 juin de nuit.
- Nous avons eu une rencontre du comité de descente de rivière. Il n'y aura pas de descente cette année. Cette année, nous procédon à un sondage pour savoir les besoins de la population.
- L'équipe du SAE a reçu une formation et une subvention de la fondation Laurent Duvernay-Tardif.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

### **Monsieur Stéphane Baillargeon :**

Donne de l'information concernant :

- À l'écocentre, nous avons reçu un conteneur maritime pour les styromousses. Nous n'avons plus à nous déplacer pour aller porter nos gros sacs de styromousses, une entreprise de Magog viendra les chercher directement à notre écocentre lorsque ce conteneur sera rempli.
- Le conteneur « roll off » qui était destiné pour les déchets sera plutôt utilisé pour accueillir le bois reçu à l'écocentre qui est de plus en plus utilisé. Pour l'instant, nous conservons les deux conteneurs à déchets ajoutés à l'écocentre au mois de mars.
- Nous sommes à la recherche d'une personne pour appuyer Marianne les samedis matin. De préférence, une étudiante ou un étudiant est recherché.

### **Madame Lisa Cadorette :**

Donne de l'information concernant :

- Pour la voirie, en ce qui concerne l'exploration pour un nouveau puits. Nous allons faire la demande afin d'avoir une estimation pour faire tous les travaux pour la conversion du piézomètre en puits. Cela comprend l'agrandissement du bâtiment, du système de traitement, la connexion au bâtiment avec les conduites, etc... En ce qui concerne le PRIMEAU. Une demande a été faite pour l'ajout des surpresseurs sur l'aqueduc. Nous avons reçu un accusé de réception avec un numéro de dossier seulement.
- L'installation des bornes électriques à l'hôtel de ville. Finalement, le projet ne sera pas retardé, car Hydro-Québec va aider Hydro-Sherbrooke à acquérir les pièces manquantes. Nous sommes tous en coordination avec le stationnement de l'hôtel de ville pour installer simultanément.
- Remplacement du ponceau chemin Deblois. Les travaux ont débuté ce matin et devraient se terminer ce vendredi 11 juillet. Le chemin est bloqué durant cette période. Vous pouvez aller sur le site de la Municipalité pour voir la carte d'accessibilité.
- Nous avons reçu les trois soumissions suite à l'appel d'offres pour la rétrocaveuse (BACKO), et la soumission conforme la moins dispendieuse est pour une Case 580sn WT. Avec toutes les options et garanties, le montant est de 250 109.71\$.
- Pour conclure, la configuration du stationnement de l'hôtel de ville a été choisie. La prochaine étape est de partir en appel d'offres pour le 10 juillet jusqu'au 12 août. L'octroi de contrat dans la semaine du 12 août. Réunion de démarrage dans la semaine du 18 ou du 25 août. Pour finalement commencer début septembre.

### **Madame Hélène Bédard :**

Donne de l'information concernant :

- En raison du changement de directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, j'ai participé activement à la préparation, la coordination et la réalisation de la fête nationale du 20 juin dernier. J'ai commencé le rapport final de l'événement que nous complèterons le 9 juillet prochain en compagnie du comité organisateur. J'ai également écrit deux articles concernant la fête nationale pour le journal communautaire. Un grand merci aux employés, aux conseillers et aux bénévoles qui ont collaboré activement à la réussite de cette journée.
- Il y a eu une belle participation à l'activité de pickleball du samedi matin. À la suite de cette activité, une ligue de pickleball s'est formée. L'activité se déroulera tous les jeudis de 18 h 30 à 20 h 30 au parc Dubreuil avec Lise Boudreault comme responsable.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

2025-07-143

8.1.1

### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce pour l'année 2025 - 2026 au montant de 300.00 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 02-130-00-494.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2025-07-144

8.1.2

### PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) :

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ascot Corner souhaite déposer le projet de trottoirs dans le cœur villageois au programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ascot Corner doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 175 318.48 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 128 071.20\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ascot Corner doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET UNANIMENT RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que Jonathan Piché, directeur général est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2025-07-145

#### RÉSOLUTION APPUYANT « GESTION LES MARCOS TR INC. » DANS LEUR DEMANDE D'EXCLUSION DU LOT 4 505 540 :

**CONSIDÉRANT QUE** Gestion Les Marcos TR inc. souhaite retirer de la zone agricole permanente le lot 4 505 540, leur appartenant, afin d'y aménager éventuellement une rue reliant les rues du Torrent et des Érables;

**CONSIDÉRANT QU'en** 2014, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a rejeté une demande similaire en invoquant principalement le potentiel acéricole du lot en question ;

**CONSIDÉRANT QU'en** 2022, une évaluation réalisée par un ingénieur forestier démontre l'absence d'un tel potentiel ;

**CONSIDÉRANT QUE** la création de cette rue permettrait de relier deux quartiers résidentiels et ainsi faciliter les déplacements des citoyens sans qu'ils aient à emprunter la route 112 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les réseaux d'aqueduc et d'égouts de la Municipalité approchent de leur pleine capacité en raison de l'intérêt croissant des promoteurs immobiliers pour le territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement provincial ne dispose actuellement d'aucun programme de subvention permettant de moderniser ou d'agrandir ces réseaux afin de mieux répondre à la demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'exclusion du lot 4 505 540 de la zone agricole permettrait à la Municipalité de soutenir le développement résidentiel sans compromettre la capacité de ses infrastructures ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 65.0.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) permet désormais de combiner dans une même démarche une demande d'exclusion et une demande d'inclusion ;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la Municipalité comprend des terrains situés en zone blanche qui mériteraient d'être protégés par la LPTAA ;

**CONSIDÉRANT QUE** seule une MRC peut formuler une telle demande auprès de la CPTAQ ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner appuie la demande de Gestion Les Marcos TR inc. et demande à la MRC du Haut-Saint-François d'entreprendre auprès de la CPTAQ une démarche d'exclusion du lot 4 505 540 de la zone agricole permanente.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2025-07-146

#### PROPOSITION POUR NOMMER LA NOUVELLE RUE DU PROJET HORIZON « STANISLAS-BLAIS » :

**CONSIDÉRANT QUE** M. Stanislas Blais a été propriétaire du terrain sur lequel sera aménagée la nouvelle rue ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

**CONSIDÉRANT QUE** M. Blais a fondé une grande famille d'entrepreneurs dont l'héritage se perpétue encore aujourd'hui ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Blais était un homme de principes et de labeur, qui a transmis à ses enfants des valeurs d'engagement et d'innovation ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'héritage de Stanislas Blais demeure vivant à travers les générations, témoignant de l'impact durable d'un homme dont la vision et les valeurs continuent d'inspirer ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les difficultés de son époque et une santé parfois fragile, il a fait preuve d'une grande détermination pour faire prospérer sa propriété, aujourd'hui toujours mise en valeur ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Blais est né à Ascot Corner en 1907 et y a été citoyen jusqu'à son décès en 1962 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain appartient désormais à son petit-fils, M. Serge Maher ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** la rue donnant accès au nouveau projet résidentiel Horizon soit nommée « rue Stanislas-Blais », en mémoire de cet homme ayant marqué de façon significative la vie économique de notre municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.5

2025-07-147

**ENTENTE AVEC LE PROPRIÉTAIRE DU 4483 ROUTE 112 – LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – ABRIBUS :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons besoin d'un espace de 6 pieds sur 12 pieds pour l'installation d'un abribus le long de la route 112;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la mairesse et le directeur général à signer le contrat de location avec le propriétaire du 4483 route 112, Ascot Corner numéro A.C.2025-07-07. Le montant est établi à 1200\$ par année à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de cinq ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.6

2025-07-148

**ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE:**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Ascot Corner a procédé à un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'acquisition d'une rétrocaveuse avec options;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions suivantes ont été reçues dans les délais et ouvertes publiquement :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Fournisseur	Prix de la rétrocaveuse taxes incluses	Valeur de reprise de l'ancienne rétrocaveuse JCB taxes incluses	Prix des options taxes incluses	Coût taxes incluses
8348871 Canada inc (Case)	249 521.04 \$	34 492.50 \$	35 08 .17 \$	250 209.71 \$
Bossé Québec inc. (JCB)	257 174.93 \$	28 743.75 \$	40 81 .13 \$	269 247.31 \$
Brandt tractor ltd (John Deer)	278 670.66 \$	11 497.50 \$	33 76 .91 \$	300 935.07 \$

**CONSIDÉRANT QUE** les options sont un plan de protection de 5 ans, un système de graissage automatique et une garantie prolongée de 60 mois ou 2500 heures;

**CONSIDÉRANT** que la soumission déposée par 8348871 Canada inc. est la plus basse conforme et répond à toutes les exigences du devis;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU :**

**D'adjudiquer** le contrat à 8348871 Canada inc. pour l'acquisition d'une rétrocaveuse Case 580SN WT 2025, avec options, pour un montant de 217 534,00 \$ plus taxes;

**D'autoriser** l'échange de l'ancienne rétrocaveuse JCB dans le cadre de cette transaction;

**De mandater** la direction générale pour signer tout document requis à cet effet.

**Poste budgétaire** : règlement d'emprunt

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.7

2025-07-149

**AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME LNA :**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires ont été nécessaires dans le dossier de vulnérabilité des sources d'eau potable;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU** que le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement de la facture supplémentaire de la firme LNA au montant de 1480.00 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire** : 03-310-00-024 pris dans le fonctionnement de l'année courante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**



No de résolution  
ou annotation

2025-07-150

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.8

### ACHAT DE MOBILIERS POUR LE PROJET D'OASIS URBAIN :

**CONSIDÉRANT QUE** du mobilier urbain sera installé dans le cadre du projet d'oasis urbain;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat de mobiliers urbains à l'entreprise Equiparc au coût de 9474.00 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 03-310-01-083 subvention FRR**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

9.1

### **AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 721 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 642:**

**AVIS DE MOTION** est donné par Sylvie qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement suivant :

- Règlement numéro 721 modifiant le Règlement de zonage numéro 642.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage de la Municipalité afin de modifier différentes dispositions.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et greffier-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

11.

### **VARIA AFFAIRE NOUVELLE**

Aucune.

12.

### **2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 27)**

M Jacques Gourde :

- Est-ce que la MRC est classée F?
- L'avocat des trottoirs, est-ce que c'est terminé?
- Est-ce que la Municipalité pourrait exclure Excavation Steve Leblanc des contrats publics?
- 8.1.3, c'est quoi le projet?

M Jacques Nadeau :

- L'an dernier j'ai posé une question sur les pits a Faby a Sherbrooke, est-ce que la ville de Sherbrooke ont perdu leur droit d'exploiter? Pouvez-vous vérifier si la ville a perdu leur droit?
- Questionnement sur les heures d'ouverture pour circuler sur le chemin Galipeau.
- Quand tu as des gros rebus, qu'est-ce que tu fais avec?



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

M John St-Cyr :

- Il y a du monde à l'écocentre qui pense qui n'ont pas besoin d'attendre. Ça prend une 2<sup>e</sup> personne.
- Demande d'inscrire les pneus sans jante sur la nouvelle affiche.

Mme Eve Marie-Oakes :

- Si les heures sont marquées dans le règlement 721, est-ce que ça va avoir des impacts sur le règlement sur les nuisances?
- 8.1.5, on loue une parcelle de terrain. Il y avait eu un changement au dernier conseil pour cette parcelle? Est-ce que c'était loué avant?
- Les gens laissent des déchets sur le chemin Galipeau. Est-ce qu'il pourrait y avoir de la sensibilisation?

Mme Maryse Labonté :

- Pourquoi l'appel d'offres?
- Remerciement aux membres du conseil pour l'implication pour le pickelball.
- C'est où vous avez posé l'asphalte froid?
- Pierre pour la piste du Verger et l'Espérance, c'est quoi?
- C'est quoi Place aux jeunes?
- Réparation du terrain de tennis, c'est où?
- Intervention d'un huissier, c'est quoi?
- C'est quoi les frais de photocopie?
- Réparation de la porte de garage de 132.11\$, c'est quoi?
- Plan et devis trottoirs route 112, c'est quoi?
- Est-ce qu'il y avait de l'amiante dans les salles de bain?

**FIN DE LA 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 h 21.**

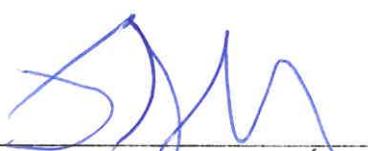
2025-07-151

<sup>13.</sup> **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 22.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

Prochaine séance ordinaire : le lundi 4 août 2025 à 19h30.



JONATHAN PICHÉ  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
GREFFIER-TRÉSORIER



NATHALIE BRESSE  
MAIRESSE